

**Lutte contre le travail forcé et le
travail des enfants dans les
chaînes d'approvisionnement
SYNAGRI S.E.C.**

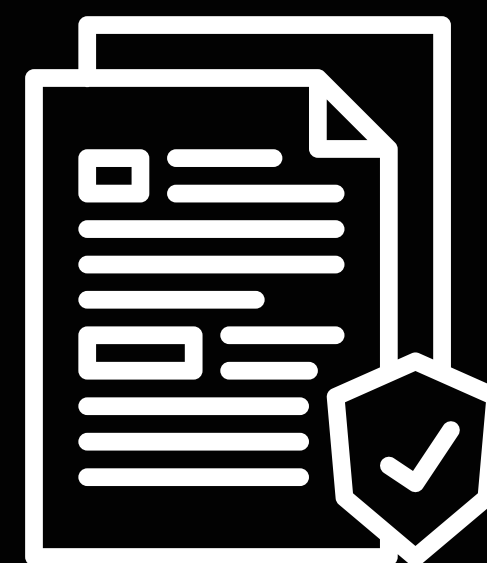
Rapport annuel 2025



Structure et activités



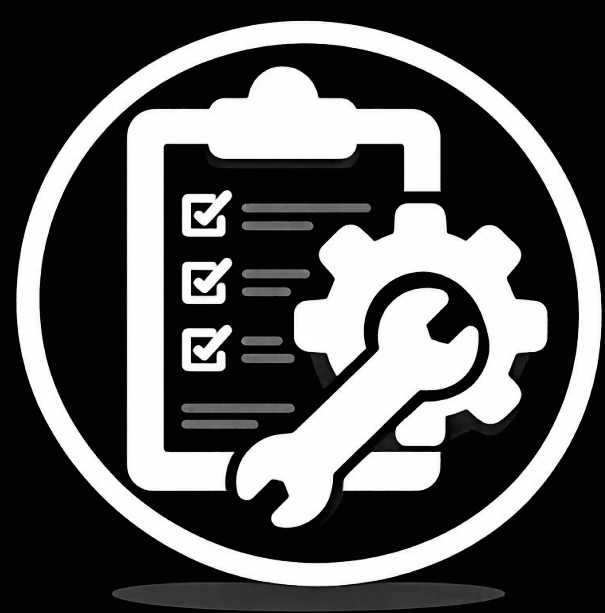
**Prévention et
réduction des
risques**



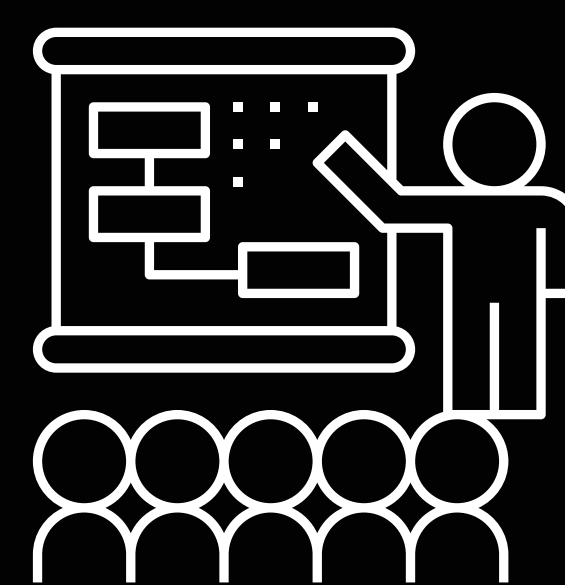
**Politiques et
processus
de diligence
raisonnable**



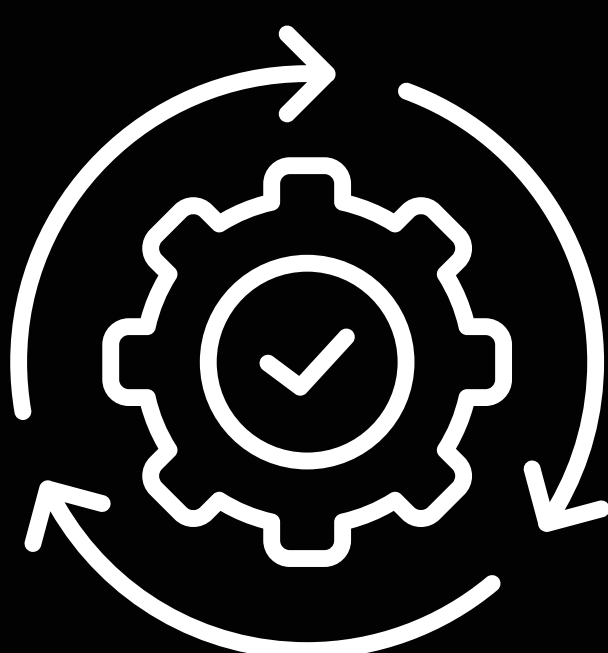
**Chaîne
d'approvisionnement et
gestion des risques**



Remédiation



Formation



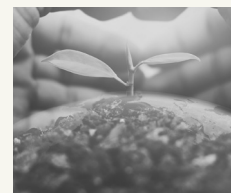
Évaluation de l'efficacité

À Propos

Ce rapport présente les mesures entreprises et les démarches en cours afin d'identifier, d'évaluer et de réduire les risques relatifs au travail forcé et au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'entreprise, conformément à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Le présent rapport porte sur Synagri S.E.C. pour l'exercice financier du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Synagri S.E.C. a retenu les services d'un tiers, Groupe Conseil C-TPAT Inc., spécialisé en évaluation de risques dans les chaînes d'approvisionnement et logistique, et nous accompagne dans les différentes analyses et améliorations de nos processus afin de minimiser les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.



Notre entreprise

Synagri S.E.C. est une société de commercialisation d'intrants de culture créée en janvier 2002 à la suite de la fusion des réseaux de vente de Cargill et de Yara. L'entreprise possède plus de 50 années d'expérience dans le secteur agricole.

Ses opérations couvrent l'ensemble du Québec, l'est de l'Ontario et certaines parties de l'État de New York. Son siège social est situé au 5175, boulevard Laurier Est, Saint-Hyacinthe, Québec, J2R 2B4 et l'entreprise compte plus de 250 employés.

La mission de Synagri est d'aider les producteurs agricoles à être plus performants. L'entreprise développe, distribue et commercialise des produits et solutions pour l'agriculture moderne, notamment des fertilisants, des semences, des produits de protection et de santé des cultures, ainsi que des services agronomiques.

Synagri offre également des services liés à l'agriculture de précision, au laboratoire Géosol, à la recherche et développement ainsi qu'aux plans agroenvironnementaux de fertilisation. Ces services soutiennent l'optimisation des pratiques agricoles, la productivité des cultures et l'adoption de solutions adaptées aux réalités locales.



Fertilisants

solutions de fertilisation



Semences

céréales, maïs, soya
et fourragères



Protection des cultures

usage
responsable et efficace



Services agronomiques

conseils, précision, analyses

Mesures de prévention et de réduction des risques



Synagri S.E.C. est certifiée au programme volontaire de partenariat public-privé Customs Trade Partnership Against Terrorism (CTPAT), dirigé par l'agence des douanes et de la protection des frontières des États-Unis. Ce programme vise la protection de la chaîne d'approvisionnement internationale et la mise en place de mesures préventives afin de réduire les risques de trafic illégal, de compromission de la sécurité et d'autres vulnérabilités tout au long de la chaîne logistique transfrontalière.

Parmi les critères applicables, Synagri S.E.C. doit notamment effectuer certaines vérifications auprès de ses partenaires commerciaux, incluant des éléments liés à la conformité sociale, au travail forcé, au travail des enfants et à l'esclavage moderne.

Dans ce contexte, Synagri S.E.C. a amorcé une démarche progressive visant à renforcer ses pratiques de prévention et de réduction des risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

Cette démarche vise à mieux documenter sa chaîne d'approvisionnement, à identifier les zones d'exposition potentielles et à orienter les prochaines mesures de prévention, notamment l'élaboration éventuelle de politiques, d'outils de suivi et d'attentes formelles auprès des partenaires commerciaux.

L'entreprise est actuellement accompagnée par Groupe Conseil C-TPAT Inc., une firme spécialisée en évaluation des risques dans les chaînes d'approvisionnement et la logistique, afin d'élaborer un plan d'action et de développer progressivement des mesures d'atténuation visant à améliorer ses pratiques de prévention et de réduction des risques d'esclavage moderne dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement, telles que :

Gouvernance / comité de gestion

Intégration progressive de l'esclavage moderne aux réflexions internes de gouvernance et de prévention.

Évaluation externe

Accompagnement externe par Groupe Conseil C-TPAT Inc. pour structurer l'évaluation des risques.

Politique

Développement en cours d'une politique en matière de prévention du travail forcé, du travail des enfants et de respect des droits de la personne.

Code de conduite

Élaboration envisagée d'un Code de conduite des fournisseurs.

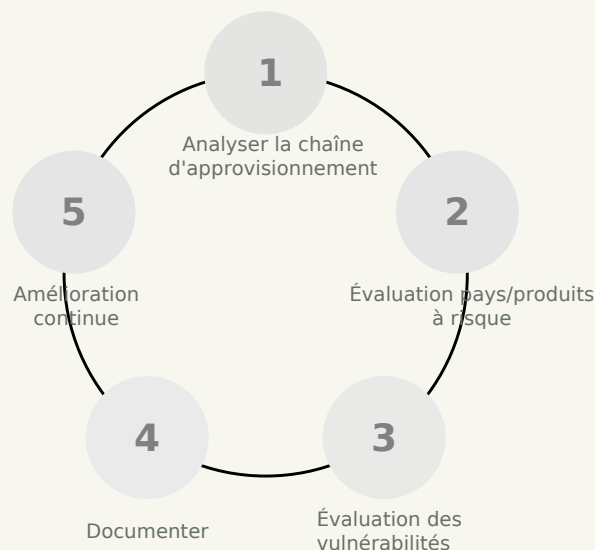
Analyse des risques

Analyse des risques en développement pour cibler les zones d'exposition potentielles.

Méthodologie

Au cours de la période de référence, Synagri S.E.C. a commencé à développer une analyse de risque en 5 étapes basée sur la méthode éprouvée du programme CTPAT et adaptée à l'évaluation des risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement.

Cette analyse vise à mieux comprendre les catégories d'achats, les fournisseurs, les produits, les pays d'origine et les zones d'exposition potentielles au travail forcé ou au travail des enfants.



Notre chaîne d'approvisionnement

Synagri S.E.C. a amorcé une démarche visant à mieux documenter ses achats internationaux directs, notamment par l'analyse progressive d'échantillons d'entrées en douane au Canada, des catégories de produits importés et des pays d'origine associés. Cette démarche vise à mieux comprendre les zones d'exposition potentielles au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de l'entreprise.

Cette analyse sera graduellement complétée par l'examen des principaux fournisseurs de premier rang, locaux et internationaux, impliqués dans les activités d'approvisionnement de Synagri. Les travaux en cours permettront de mieux cibler les fournisseurs, produits ou régions pouvant nécessiter une vigilance accrue et d'orienter les prochaines étapes de vérification diligente.

Synagri S.E.C. s'approvisionne principalement auprès de fournisseurs établis en Amérique du Nord pour ses produits et intrants destinés au secteur agricole. Lorsque Synagri agit comme importateur officiel, l'analyse des approvisionnements internationaux directs vise à documenter les pays d'origine, les catégories de marchandises et les fournisseurs concernés afin d'évaluer les niveaux de risque et de prioriser les mesures de diligence raisonnable appropriées.



Sommaire d'analyse



Synagri S.E.C. a amorcé une démarche visant à mieux documenter les intrants directs, les catégories de produits, les fournisseurs et les pays d'origine associés à sa chaîne d'approvisionnement.

À cette étape, l'analyse de risque est en cours de développement et vise à déterminer les portions de la chaîne d'approvisionnement pouvant présenter une exposition potentielle au travail forcé, au travail des enfants ou à d'autres formes d'esclavage moderne.

Les approvisionnements nord-américains sont généralement considérés comme présentant une exposition plus faible, mais Synagri poursuit ses travaux afin de documenter cette évaluation et de mieux cibler les produits, fournisseurs ou régions nécessitant une vigilance accrue.

Évaluation des fournisseurs



Au cours de la période de référence, Synagri S.E.C. poursuit le développement de son analyse de risque afin d'examiner plus en détail certaines portions de sa chaîne d'approvisionnement, notamment lorsque des pays d'origine, catégories de produits ou types de fournisseurs peuvent présenter une exposition potentielle plus élevée.

À ce stade, aucun questionnaire d'autoévaluation spécifique à l'esclavage moderne n'a encore été transmis aux fournisseurs. Toutefois, cette option fait partie des mesures envisagées dans le cadre du plan d'action en développement.

Synagri prévoit continuer à structurer progressivement son approche de vérification diligente afin d'identifier les fournisseurs prioritaires, de documenter les risques potentiels et de définir les mesures de suivi appropriées pour les prochaines périodes de référence.

Travailleurs



Synagri S.E.C. reconnaît l'importance de protéger les droits de tous les travailleurs qui contribuent à ses activités, qu'il s'agisse de ses employés, de travailleurs temporaires, de travailleurs contractuels ou de toute autre main-d'œuvre impliquée directement ou indirectement dans ses opérations.

L'entreprise vise à maintenir des pratiques d'emploi conformes aux lois applicables et aux principes de respect des droits de la personne. Dans le cadre de sa démarche de diligence raisonnable, Synagri prévoit également tenir compte des risques pouvant toucher les travailleurs dans ses opérations et, de façon progressive, dans sa chaîne d'approvisionnement.

Synagri entend poursuivre ses efforts afin de renforcer la documentation de ses pratiques internes, de sensibiliser les personnes concernées et de s'assurer que les conditions de travail demeurent conformes aux exigences légales et aux attentes de l'entreprise en matière d'intégrité, de respect et de responsabilité sociale.

Politiques et processus de diligence raisonnable



Synagri S.E.C. reconnaît l'importance d'encadrer ses engagements en matière d'intégrité, d'éthique, de respect des droits de la personne et de prévention des risques dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

Dans ses pratiques d'achat et d'approvisionnement, Synagri valorise des relations d'affaires responsables fondées sur l'intégrité, le respect de ses valeurs et le rejet de toute pratique inappropriée, non conforme ou jugée non éthique.

Au cours de la période de référence, Synagri a amorcé le développement graduel de ses pratiques de diligence raisonnable. Cette démarche pourrait notamment inclure l'élaboration d'une politique interne, l'intégration de principes liés aux droits de la personne dans ses processus d'approvisionnement, la définition d'attentes formelles envers les fournisseurs et la mise en place de mécanismes de suivi proportionnels aux risques identifiés.

Synagri prévoit également structurer sa gouvernance interne afin d'encadrer l'intégration progressive des principes de prévention de l'esclavage moderne dans ses activités. Cette approche vise à mieux identifier, évaluer et atténuer les risques potentiels liés au travail forcé et au travail des enfants, tout en tenant compte de la nature de ses activités, de ses produits et de ses relations d'affaires.

Politique en matière d'esclavage moderne



Synagri S.E.C. est résolument engagée à préserver la dignité humaine et accorde une grande importance à la promotion de l'égalité, du respect et de la protection des droits de la personne dans ses activités, ses chaînes d'approvisionnement et ses relations commerciales. Dans cette perspective, l'entreprise s'engage à maintenir un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif.

Cet engagement se traduit notamment par le développement en cours d'une politique en matière de prévention du travail forcé, du travail des enfants et de respect des droits de la personne. Cette politique visera à formaliser les attentes de Synagri S.E.C., à encadrer ses pratiques internes et à soutenir l'amélioration progressive de sa démarche de diligence raisonnable en matière d'esclavage moderne.

Code de conduite

Synagri S.E.C. dispose d'un code d'éthique applicable à ses employés, lequel établit des attentes en matière de respect des lois, d'intégrité, de conduite professionnelle, de conflits d'intérêts et de relations d'affaires responsables. Ce code prévoit notamment que les activités de l'entreprise doivent être menées dans le respect des lois applicables et que l'intégrité de l'entreprise et de ses employés demeure une priorité.

Synagri S.E.C. ne dispose pas encore d'un code de conduite fournisseur portant spécifiquement sur le travail forcé, le travail des enfants ou l'esclavage moderne. Toutefois, l'entreprise prévoit évaluer la mise en place d'attentes formelles envers ses partenaires commerciaux, notamment en ce qui concerne le respect des lois applicables, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la protection des droits de la personne ainsi que la collaboration attendue lors d'éventuelles demandes d'information ou de vérification.

Cette approche permet à Synagri de s'appuyer sur ses pratiques éthiques existantes tout en développant progressivement des outils plus spécifiques à la prévention de l'esclavage moderne dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

Remédiation, formation et efficacité

Remédiation



Jusqu'à présent, Synagri S.E.C. n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, aucune situation ayant entraîné une perte de revenu pour des familles vulnérables n'a été déterminée dans le cadre du présent rapport.

Aucun mécanisme formel de remédiation propre au travail forcé et au travail des enfants n'est actuellement documenté. Toutefois, Synagri demeure vigilante et prévoit définir les actions à entreprendre advenant qu'une situation réelle ou potentielle soit portée à son attention.

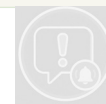
L'entreprise poursuivra également l'analyse de certaines portions de sa chaîne d'approvisionnement directe à l'international pouvant présenter une exposition plus élevée, afin de mieux cibler les risques potentiels et les mesures de suivi appropriées.

Formation



Durant la période de référence, Synagri n'a pas encore déployé de formation formelle spécifique au travail forcé, au travail des enfants ou à l'esclavage moderne auprès de l'ensemble de ses employés. L'entreprise prévoit évaluer les besoins de sensibilisation pour les employés concernés, notamment ceux impliqués dans les achats, l'approvisionnement, la gestion des fournisseurs et la conformité.

Signalement



Synagri S.E.C. reconnaît l'importance d'offrir aux employés, fournisseurs, partenaires d'affaires et autres parties prenantes un moyen de signaler toute préoccupation liée au travail forcé, au travail des enfants, à l'exploitation ou à des conditions de travail abusives. À ce jour, aucun cas confirmé de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié dans ses activités ou sa chaîne d'approvisionnement pour la période visée.

Dans une perspective d'amélioration continue, Synagri S.E.C. prévoit renforcer son processus de signalement afin que toute préoccupation puisse être reçue, évaluée et traitée, sans crainte de représailles.

Évaluation de l'efficacité



Étant donné que les principales mesures de diligence raisonnable sont en cours de développement, Synagri n'a pas encore mis en place d'indicateurs formels permettant d'évaluer leur efficacité.

Les prochaines étapes pourraient inclure l'établissement d'indicateurs, la documentation des actions entreprises et l'évaluation périodique des progrès réalisés.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport de Synagri S.E.C.

À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Synagri S.E.C.

Signature autorisée

Signature

Jean-François Couture, CPA
Directeur général

21 Mai 2026

Date